



SNUipp Hors de France

COMMISSION INTERNE DES PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX DE L'AEFE

6 octobre 2015

1. Mise en place de la commission

a. nature de l'instance et périmètre d'action

Il s'agit d'une commission de dialogue social qui est une émanation du Comité Technique de l'Agence. Cette commission "ad hoc" abordera des questions relevant de la compétence du CT concernant uniquement des personnels du siège.

b. composition et mode de désignation des membres

personnels: dans le respect de la représentation au CT, 4 FSU (dont un SNUipp), 1 UNSA education. Représentants librement désignés à chaque réunion par les OS.

administration: directrice et /ou directeur adjoint, secrétaire général, représentant(s) bureau des ressources humaines, représentants autres secteurs selon besoins.

c. modalité de validation des décisions de la commission et avis

La FSU demande qu'il y ait production d'un compte rendu soumis à relecture. Le PV des commissions sera adjoint au CR du CT. Le CT valide donc les décisions de la commission après présentation de celles ci.

La FSU pose la question de la fréquence des réunions. Il est prévu réunion de celle ci bien en amont de chaque CT et des groupes de travail seront mis en place selon les thèmes à aborder.

2. Situation des personnels en contrat à durée déterminée

Le problème est posé par l'AEFE de sa capacité à recruter des agents contractuels. Si la règle est de recruter principalement des fonctionnaires, le Service de Contrôle Budgétaire et Comptable

Ministériel impose la nouvelle obligation de recourir, si impossibilité d'un tel recrutement, à des textes de lois prévoyant des personnels sous contrat d'un an renouvelable une fois. Ce dispositif touche toute l'administration de tutelle.

La FSU doute de la facilité à recruter de nouveaux agents contractuels sur la base du "1 plus 1". L'Agence de son côté préférerait revenir à la formule "3 plus 3", elle recherche par exemple pour s'occuper du numérique un personnel sur un contrat de trois ans et essaie d'argumenter dans ce sens.

La FSU demande s'il est exigé à l'Agence de fonctionner à contingent de CDI constant: il lui est répondu que non. Les premiers CDI ont été donnés à l'Agence à partir de 2012. La FSU parle de l'utilité de rassurer les personnels actuellement en CDD quant à la durée de leur contrat, demande dans quel régime entrent les employés par les prestataires de service utilisés par l'Agence (service informatique), l'Agence répond qu'ils en sont pas directement sous contrat.

La FSU souligne aussi l'injustice qui règne quant à la prise en compte des promotions des personnels fonctionnaires employés par l'Agence, injustice encore plus visible chez les personnels de catégorie C. Le SNUipp demande comment est prise en compte pour les personnels enseignants la perte des indemnités statutaires liées à la présence effective devant élèves (ISAE et ISOE). Il lui est répondu qu'après négociation, la valeur de ces indemnités est intégrée à la rémunération des personnels travaillant au siège. Une grande disparité de conditions entre les détachés des différents ministères est soulignée par les OS.

3. Temps et conditions de travail

a. charte du temps

La base de travail pour l'élaboration de cette nouvelle charte du temps est celle existant pour les personnels du MAEDI, approuvée au CTM du 13 mai 2015. La réflexion sera menée en groupes de travail réduits. La FSU insiste sur le fait qu'on ne pourra pas non plus faire l'économie de la réflexion au niveau du réseau. Le SNUipp souligne avec l'UNSA le droit à la déconnexion et le bon usage des courriels sur temps de travail seulement qui devrait s'imposer partout dans le réseau. Au mieux, cette charte du temps devrait être présentée au deuxième CT de l'année 2016. Le SNUipp demande aussi très logiquement sa présentation au CHSCT.

b. mise à jour du règlement intérieur de l'AEFE

Le toilettage de celui ci est également prévu lors de groupes de travail issus de la commission en 2015 2016.

4. Présentation de l'organigramme des services centraux à la rentrée de septembre 2015 et mise à jour des fiches de postes

Certains personnels du siège, à tort selon l'Agence, ont le sentiment de ne pas être assez informés des missions et du rôle de chacun.

Ce moment est mis à profit par la FSU pour parler du renouvellement des charges et des souhaits émis par de nombreux personnels de possibilités plus larges de changement de service. Selon l'Agence, le taux de renouvellement des services varie entre 20 et 25% chaque année.

La FSU proteste contre le retour en tant que chef de service expertise et conseil d'un ancien secrétaire et ancien CDAEFE manifestement non expert et peu qualifié pour ce nouvel emploi.

La FSU souligne que certains personnels ont un travail à faire qui ne correspond pas à la fiche de poste, celui-ci ayant évolué depuis sa création.

La FSU continue à revendiquer la vraie possibilité de perspectives de carrière pour les agents détachés au siège.

5. Formation

a. Bilan formation 2015

Au 1er septembre, 30% de réalisation. L'inscription aux concours a été encouragée par des formations langues. Par exemple, pour le concours ouvert au MAEDI pour les postes de secrétaire de chancellerie, 4 personnes se sont manifestées.

b. Recensement du plan de formation 2016

Il sera présenté au prochain CT du 10 novembre et intégrera la formation "management" pour les chefs de service évoquée par la directrice au CHSCT de novembre 2014.